
Charte de la Gratiferia du Jardin

L'idée est simple, il s'agit de donner le superflu sans rien attendre en retour, pour que plaisir d'offrir ne rime pas avec consommations effrénées.

Pour que tout se passe bien, nous faisons appel à votre sens du partage, de la convivialité et nous vous demandons de respecter quelques règles :

- 1.** Tous les objets déposés doivent être propres et en bon état.
- 2.** Les appareils électriques doivent fonctionner et ne présenter aucun danger pour le futur utilisateur. Votre responsabilité pourrait être engagée. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de dysfonctionnement, de casse ou d'éléments manquants.
- 3.** Les appareils thermiques ne sont pas autorisés afin de limiter les risques d'accidents.
- 4.** Les membres de l'organisation se réservent le droit de refuser des objets qui ne répondraient pas aux critères de propreté, fonctionnement, dangerosité.
- 5.** Il est interdit de vendre ou troquer les objets que vous amenez et il n'y a pas d'obligation de contrepartie quand vous récupérez un objet.
- 6.** La quantité d'objets qui pourront être emportés est limitée à cinq par personnes.
- 7.** Soyez raisonnable dans le nombre d'objets que vous prenez. N'emportez que ce qui vous servira réellement et engagez-vous à ne pas revendre les objets.
- 8.** La gratiferia n'est pas accessible aux brocanteurs et aux professionnels de la vente.

9. Les organisateurs se réservent le droit d'intervenir si des comportements irrespectueux, excessifs et ne respectant pas cette charte, sont constatés. Les personnes concernées pourront être exclues du site si nécessaire.

Merci pour votre participation !